Ontario College of Teachers
Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

ÉBAUCHE

Ligne directrice du cours menant à la qualification additionnelle Éducation de l'enfance en difficulté, 1re partie

Annexe D – Règlement sur les qualifications requises pour enseigner

Aout 2024

This document is available in English under the title *Special Education, Part I.*

Table des matières

Préface **1**

Introduction **2**

Section A : Fondements des cours menant à une QA **3**

Perfectionnement professionnel en Ontario 3

Contexte d'apprentissage de l'Ontario 5

Agrément : programme de qualification additionnelle 7

Section B : Conception des cours menant à une QA **8**

Annexe D : Qualifications de spécialiste en trois parties 8

Exigences liées aux cours menant à une QA 8

Ressources 16

Annexe 1 17

ÉBAUCHE

nouvelle orthographe

Préface

L'élaboration des lignes directrices de cours menant à une qualification additionnelle (QA) est basée sur les consultations approfondies et sur la rétroaction recueillie auprès des rédactrices et rédacteurs de cours, des conceptrices et concepteurs de cours, ainsi que des membres de la profession enseignante.

Les fournisseurs de cours ainsi que les instructrices et instructeurs peuvent utiliser les lignes directrices comme cadres d'élaboration de leurs cours.

Les lignes directrices sont divisées en deux sections :

Section A : Fondements des cours menant à une QA

Cette section expose les éléments fondamentaux du contenu du cours. Le système d'éducation de l'Ontario tient compte de ces éléments pour favoriser le bienêtre du pédagogue et de l'apprenant; ils sont essentiels à la création d'un milieu d'apprentissage sûr, accueillant et inclusif pour tous les apprenants et les pédagogues.

Section B : Conception des cours menant à une QA

Cette section examine les concepts de base et éléments connexes qui forment les conditions d'agrément pour tous les cours menant à une QA. Elle expose également les éléments particuliers du contenu qui permettent aux pédagogues d'approfondir leurs connaissances et leurs compétences relatives au cours.

Dans le présent document, le terme «candidat» fait référence aux pédagogues qui suivent le cours et le terme «apprenant» fait référence aux élèves.

ÉBAUCHE

Introduction

L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (l'«Ordre») est l'organisme d'autorèglementation de la profession enseignante en Ontario et est responsable de ce qui suit :

- établir et faire respecter les normes professionnelles et déontologiques applicables à ses membres;
- prévoir la formation continue de ses membres;
- agréer les cours menant à une QA.

L'Ordre appuie l'excellence en enseignement en préparant les pédagogues à travailler dans des contextes pédagogiques et des milieux géographiques divers :

- écoles publiques de langue française
- écoles publiques de langue anglaise
- écoles catholiques de langue française
- écoles catholiques de langue anglaise
- écoles des Premières Nations
- écoles provinciale et d'application
- écoles privées
- écoles indépendantes
- milieux urbains
- milieux ruraux
- régions éloignées.

La présente ligne directrice se veut un cadre d'élaboration des cours menant à une QA et vise à ce qu'ils répondent aux conditions d'agrément établies dans le règlement.

ÉBAUCHE

Section A : Fondements des cours menant à une QA

Placer les intérêts et le bienêtre de chaque apprenant au premier plan est au cœur de l'enseignement en Ontario.

Perfectionnement professionnel en Ontario

Le perfectionnement professionnel fait partie intégrante de la profession enseignante. Les pédagogues participent à des activités de perfectionnement professionnel dans l'objectif d'améliorer le rendement des apprenants de la province.

Les pédagogues suivent un programme de formation initiale à l'enseignement de quatre sessions afin d'obtenir les qualifications requises pour enseigner en Ontario. Tout au long de leur carrière, ils continuent de participer à des activités de perfectionnement professionnel adoptant diverses formes, dont des séances offertes par le ministère de l'Éducation, par les conseils scolaires ou par des partenaires communautaires; des lectures professionnelles; et des cours menant à une QA.

Le cours menant à la QA *Éducation de l'enfance en difficulté, 1re partie* reflète **les** théories et processus d'apprentissage des adultes qui favorisent la réflexion critique, le dialogue et le questionnement. Les instructeurs offrent aux candidats des expériences d'apprentissage professionnel liées à l'enseignement, à l'apprentissage et à l'évaluation des apprenants.

Les cours menant à une QA sont conçus par des pédagogues et ont pour objectif de guider et d'améliorer l'exercice professionnel. Ces cours permettent aux pédagogues d'approfondir leurs connaissances et compétences en matière de conception et de mise en œuvre de programmes spécifiques. Ils soutiennent également l'exercice professionnel en préparant les pédagogues à des rôles précis au sein de la communauté éducative.

ÉBAUCHE

Cadre de formation de la profession enseignante

Le *Cadre de formation de la profession enseignante* décrit les occasions et processus qui appuient le perfectionnement professionnel continu des pédagogues. Les cours menant à une QA permettent aux pédagogues de mettre à profit et de faire progresser leurs connaissances, leurs compétences, leurs pratiques et leurs valeurs.

Normes de déontologie de la profession enseignante

Normes d'exercice de la profession enseignante

Vous pouvez consulter ces ressources fondées sur les normes sur le [site web de l'Ordre](#).

ÉBAUCHE

Contexte d'apprentissage de l'Ontario

Les pédagogues de l'Ontario reconnaissent que l'apprentissage est influencé par les forces, les besoins, les champs d'intérêt, le vécu et les identités de l'apprenant. L'éducation en Ontario est complexe et dynamique. Les écoles de l'Ontario sont des communautés d'apprentissage qui reflètent la diversité de la province. Le *Code des droits de la personne* de l'Ontario et la *Loi sur l'éducation* servent de fondement à une éducation équitable, inclusive et accessible.

La profession enseignante en Ontario continue d'évoluer en réponse à la diversité actuelle et changeante des apprenantes et apprenants. Ainsi, les pédagogues sont appelés à suivre des principes fondamentaux qui orientent leurs pratiques pédagogiques. Grâce au perfectionnement professionnel continu, ils approfondissent leur compréhension des principes énoncés ci-dessous. Ce faisant, ils enrichissent leurs pratiques professionnelles pour appuyer l'apprentissage et pour favoriser le bienêtre de chaque apprenant.

Fondement antioppression

Un fondement antioppression est une approche qui vise à garantir que l'équité et les droits de la personne fassent partie intégrante de tous les cours et programmes menant à une QA offerts aux pédagogues de l'Ontario. Il reconnait que les manifestations systémiques du pouvoir et des privilèges ont conduit à de multiples formes d'oppression, d'injustice, d'iniquité et d'inégalité. Les activités de perfectionnement professionnel des enseignants doivent reconnaitre et aborder les contextes historiques qui ont contribué aux diverses formes d'oppression. Un fondement antioppression reconnait que des préjugés et des suppositions liés au pouvoir et aux privilèges influencent l'apprentissage des pédagogues et des apprenants, et ont une incidence sur leur bienêtre. Les pédagogues ont la responsabilité éthique et professionnelle commune de cerner et de remettre en question les obstacles individuels et systémiques afin d'appuyer l'apprentissage, et de favoriser le bienêtre et l'inclusion de chaque apprenant.

Histoires, cultures, perspectives et systèmes de connaissances autochtones en éducation

Les pédagogues de l'Ontario ont la responsabilité de s'appuyer sur le rapport *Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action* et d'aligner leur pratique professionnelle sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Ils s'engagent dans une action réconciliatrice authentique en explorant et en intégrant les histoires, les perspectives et les systèmes de connaissances des Premières Nations, des Métis et des Inuit dans l'enseignement et l'apprentissage. En tant que partenaires de traité, les pédagogues reconnaissent que la conversation et la collaboration avec les communautés autochtones les guideront sur la voie de la réconciliation.

ÉBAUCHE

Politique d'aménagement linguistique

L'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* garantit aux membres de la minorité francophone ou anglophone de la province où ils résident le droit à une instruction dans leur langue maternelle.

En Ontario, la Politique d'aménagement linguistique (PAL) définit le mandat unique des écoles de langue française. Les pédagogues agissent à titre d'ambassadeurs et promeuvent la langue française et la culture francophone auprès des apprenantes et apprenants. Ils approfondissent leur compréhension de l'identité linguistique et culturelle des apprenants francophones. Ils développent ensemble un sentiment d'appartenance à la francophonie en Ontario, au Canada et dans le reste du monde.

Apprentissage pour tous

Les pédagogues croient que chaque élève peut apprendre. Ils fournissent des programmes et des services qui répondent aux forces et aux besoins uniques de chaque apprenant. Des pratiques d'enseignement et d'apprentissage fondées sur des données probantes et centrées sur l'apprenant offrent des occasions équitables pour tous. Des milieux d'apprentissage inclusifs respectent les identités de chaque apprenant et favorisent son développement cognitif, social, affectif et physique.

Accessibilité pour tous

L'accessibilité pour tous est guidée par le *Code des droits de la personne* de l'Ontario et la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*. L'accessibilité, l'inclusion, l'équité et la diversité sont fondamentales pour la pratique quotidienne de l'enseignement et de l'apprentissage. Les pédagogues défendent le droit de chaque apprenant d'accéder aux services et ressources du système d'éducation et d'en bénéficier, car ils comprennent les besoins uniques liés aux contextes géographiques et socioéconomiques. Ils créent des occasions pour chaque apprenant de mettre en valeur ses capacités et de participer pleinement à son apprentissage. La mise en œuvre de stratégies d'adaptation, comme la technologie d'assistance, de contenus accessibles et d'une conception inclusive pour l'enseignement et l'apprentissage permet de respecter les forces et les besoins de chaque apprenant.

Éducation de l'enfance en difficulté

Chaque apprenant a son propre profil distinct. En vertu de la *Loi sur l'éducation*, un comité d'identification, de placement et de révision (CIPR) peut déterminer qu'un apprenant est atteint d'une anomalie de comportement ou de communication, d'ordre intellectuel ou physique, ou d'anomalies multiples. Selon le Règlement de l'Ontario 181/98 : Identification et placement des élèves en difficulté, une équipe interdisciplinaire doit élaborer un plan d'enseignement individualisé (PEI) qui tient compte des forces, des besoins et des capacités de l'apprenant. Les pédagogues étant responsables de l'enseignement et de l'évaluation de tous les apprenants, ils fournissent les adaptations, les modifications ou le programme alternatif décrits dans le PEI.

ÉBAUCHE

Agrément : programme de qualification additionnelle

Conditions d'agrément des cours menant à une QA énoncées à l'article 24 du Règlement de l'Ontario 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement.

Un programme de qualification additionnelle peut être agréé en application du présent règlement si les conditions suivantes sont réunies :

1. Le contenu du programme et le rendement attendu des personnes qui y sont inscrites correspondent aux habilités et aux connaissances énoncées dans les *Normes d'exercice de la profession enseignante* et les *Normes de déontologie de la profession enseignante de l'Ordre* ainsi que dans les lignes directrices formulées par l'Ordre.
2. Le programme satisfait aux exigences du règlement sur les qualifications requises pour enseigner applicables à l'inscription d'une qualification additionnelle sur le certificat de qualification et d'inscription général de la personne qui réussit le programme.
3. Le programme est actuel, fait référence au programme d'études de l'Ontario et à la législation et aux politiques gouvernementales pertinentes et offre de vastes connaissances dans ses différents domaines d'étude.
4. Le contenu des cours du programme laisse suffisamment place à la mise en pratique de la théorie.
5. L'organisation et la structure du programme conviennent au contenu des cours.

5.1 Le programme compte au moins 125 heures de travail jugées acceptables par le registraire.

6. Les objectifs du programme sont clairement définis et il existe un mécanisme officiel d'examen ou d'évaluation du degré de réussite du programme.
7. La majorité des éducateurs qui enseignent le programme ont une expérience pertinente en enseignement en Ontario.
8. Le fournisseur s'est doté de mécanismes de contrôle interne adéquats visant à protéger l'intégrité des dossiers des étudiants liés au programme.
9. Le fournisseur s'est engagé à améliorer sans cesse le programme et à en assurer la qualité et, s'il s'agit d'un programme existant, il a mis en place des mesures qui témoignent de cet engagement.
   Règl. de l'Ont. 347/02, art. 24; 2009, chap. 33, annexe 13, par. 3 (2); Règl. de l'Ont. 182/10, art. 8.

EBAUCHE

Section B : Conception des cours menant à une QA

Le Règlement de l'Ontario 176/10 sur les qualifications requises pour enseigner précise les qualifications additionnelles que les pédagogues peuvent détenir. En outre, ce règlement comprend les cours menant à une QA; à la qualification de perfectionnement des directrices et directeurs d'école; aux qualifications de directrice ou de directeur d'école; aux qualifications pour enseigner aux cycles primaire, moyen, intermédiaire et supérieur; à la qualification de perfectionnement des agentes et agents de supervision et à la qualification d'agente ou d'agent de supervision. Un cours menant à une QA doit comporter au moins 125 heures, comme approuvé par le registraire de l'Ordre. Après qu'un membre de l'Ordre réussit un cours menant à une QA, le nom de la QA est inscrit sur son certificat de qualification et d'inscription.

Annexe D : Qualifications de spécialiste en trois parties

Les cours en trois parties de l'annexe D (voir Annexe 1) menant à une qualification de spécialiste permettent aux pédagogues :

- d'améliorer leur pratique professionnelle, leurs connaissances et leurs compétences, tel qu'énoncé dans la ligne directrice du cours *Éducation de l'enfance en difficulté, 1re partie*;
- d'étendre leur pratique professionnelle, leurs connaissances et leurs compétences pour concevoir et mettre en œuvre des occasions d'apprentissage, tel qu'énoncé dans la ligne directrice du cours *Éducation de l'enfance en difficulté, 2e partie*;
- de mettre en œuvre leur pratique professionnelle, leurs connaissances et leurs compétences dans un rôle de leadeurship, comme énoncé dans la ligne directrice du cours *Éducation de l'enfance en difficulté, spécialiste*.

Exigences liées aux cours menant à une QA

Le cours menant à la QA *Éducation de l'enfance en difficulté, 1re partie* permet aux candidates et candidats de faire progresser leurs pratiques professionnelles au moyen d'un apprentissage ciblé dans les domaines suivants :

- la connaissance du curriculum;
- les stratégies pédagogiques;
- le milieu d'apprentissage.

Le présent cours menant à une QA est conçu et offert en employant des pratiques d'enseignement aux adultes.

L'objectif du cours est d'améliorer les connaissances, les compétences et les pratiques professionnelles liées à l'enseignement et à l'apprentissage dans le domaine de l'éducation de l'enfance en difficulté. Le cours permet aux pédagogues de comprendre leurs responsabilités éthiques et leurs obligations légales en matière de soutien aux apprenants ayant des besoins éducatifs particuliers. Il leur permet également d'approfondir leur pratique professionnelle afin de favoriser l'inclusion et l'appartenance des apprenants en collaboration avec les parents, les familles, les tutrices et tuteurs, les personnes chargées de la garde des enfants et les partenaires communautaires.

ÉBAUCHE

Éducation de l'enfance en difficulté, 1re partie permet aux candidats d'améliorer leur pratique professionnelle, leurs connaissances et leurs compétences particulières par rapport aux éléments requis suivants :

Fondement antioppression

- théories et pédagogies se rapportant aux multiples formes d'oppression appliquées à la conception, à l'évaluation et à la mise en œuvre de programmes et de pratiques
- aborder les préjugés, la discrimination et les barrières individuels et systémiques ainsi que les manifestations de pouvoir et privilège
- aborder la représentation disproportionnée des apprenants issus de groupes en quête d'équité dans les programmes spécialisés
- pédagogie critique pour aborder les liens entre les formes d'oppression et l'intersectionnalité des apprenants en éducation de l'enfance en difficulté
- stratégies visant à éliminer les barrières qui affectent l'accessibilité des programmes et services en éducation de l'enfance en difficulté.

Normes d'exercice de la profession enseignante et Normes de déontologie de la profession enseignante

- importance des normes d'exercice et de déontologie comme fondements théoriques dans l'*Éducation de l'enfance en difficulté, 1re partie*
- identité professionnelle, connaissances, leadeurship, défense des intérêts et pratiques collectives éthiques pour guider la planification de programmes
- rôle des pédagogues en tant que champions de l'inclusion
- responsabilités éthiques liées à la protection des apprenants ayant des besoins particuliers (p. ex., dignité, vulnérabilité et confidentialité des informations)
- stratégies visant à soutenir la santé mentale et le bienêtre des pédagogues et du personnel travaillant dans le domaine de l'éducation de l'enfance en difficulté.

Histoires, perspectives et systèmes de connaissances des Premières Nations, des Métis et des Inuit

- inclusion respectueuse des histoires, des perspectives et des systèmes de connaissance des Premières Nations, des Métis et des Inuit dans les processus d'enseignement et d'apprentissage
- connaissances du rapport *Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action*
- sensibilisation à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones
- processus culturellement appropriés pour cerner les besoins particuliers des apprenants métis, inuit et des Premières Nations qui tiennent compte de la communauté, de la langue et de l'impact des expériences éducatives passées.

ÉBAUCHE

Politique d'aménagement linguistique (PAL)

- mandat des écoles de langue française de l'Ontario et les politiques connexes à l'*Éducation de l'enfance en difficulté, 1re partie*
- processus et pratiques liés à l'enseignement et l'apprentissage en milieu minoritaire afin de développer l'identité francophone de l'apprenant
- environnement d'apprentissage de langue française respectueux de la diversité linguistique et culturelle des apprenants pour favoriser leur responsabilisation.

Curriculum de l'Ontario ainsi que les politiques, cadres, lignes directrices, stratégies et ressources actuels qui y sont liés du ministère de l'Éducation

- intégration des deux attentes génériques du curriculum et des référents culturels dans les pratiques d'enseignement et d'évaluation liés à l'*Éducation de l'enfance en difficulté, 1re partie*
- curriculum, politiques, cadres de travail, stratégies et ressources de l'Ontario qui se rapportent à l'*Éducation de l'enfance en difficulté, 1re partie*
- politiques, processus et pratiques pour promouvoir l'ouverture à l'innovation, à des approches pédagogiques culturellement inclusives et à la démocratisation du savoir
- stratégies qui permettent d'approfondir la compréhension du curriculum et des politiques connexes afin d'éclairer les décisions relatives aux objectifs et aux résultats du plan d'enseignement individualisé (PEI) des apprenants (p. ex., adaptations, modifications et programmes alternatifs).

Législation et règlements de l'Ontario actuels

- législation (p. ex., *Code des droits de la personne* de l'Ontario, *Loi de 2017 contre le racisme*, L.O. 2017, chap. 15, et *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*) et politiques pertinentes à l'échelle municipale, provinciale, fédérale et internationale qui appuient les droits de la personne et la protection de la vie privée pour tous
- obligations légales et responsabilités éthiques des candidats conformément à la législation, aux politiques et aux pratiques provinciales en vigueur
- obligations légales et politiques spécifiques à l'éducation de l'enfance en difficulté (p. ex., processus du Comité d'identification, de placement et de révision [CIPR], mise en œuvre du PEI, règlementation en matière de protection de la vie privée et décisions de placement).

Apprentissage pour tous

- planification de processus et de programmes pour fournir des occasions équitables à chaque apprenant
- stratégies qui répondent aux forces, aux identités, aux besoins et aux intérêts de chaque apprenant (p. ex., différenciation pédagogique, conception universelle de l'apprentissage, apprentissage par l'expérience, coenseignement et cointervention)
- pratiques pour comprendre les curiosités et les expériences de l'apprenant afin de l'engager à atteindre ses objectifs d'apprentissage

ÉBAUCHE

- approches d'intervention précoce et continue aux paliers élémentaire et secondaire (p. ex., patrons d'assiduité et évaluations en lecture)
- programmes, services et ressources pour mettre en œuvre une approche par étapes de la prévention et de l'intervention continues d'un système de soutien.

Accessibilité pour tous

- responsabilités éthiques liées au *Code des droits de la personne* de l'Ontario et à la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*
- défense de la nécessité de ressources et de services qui répondent aux besoins cognitifs, sociaux, affectifs, physiques et contextuels de chaque apprenant
- stratégies d'adaptation, soutiens et technologies d'assistance qui appuient l'apprentissage et favorisent l'inclusion
- stratégies pour aborder le capacitisme qui existe dans les processus et les pratiques
- rôle et responsabilité du pédagogue d'apprendre à connaitre chaque apprenant, à la fois sur le plan individuel et au moyen de la documentation, y compris dans différents contextes (p. ex., à l'école, à la maison et dans la communauté)
- processus et stratégies visant à promouvoir l'accessibilité des services, programmes et ressources communautaires, y compris dans les régions éloignées et au sein des groupes minoritaires
- accès aux technologies d'assistance et application de celles-ci au sein de l'école, du conseil scolaire et de la communauté
- navigation des services et ressources communautaires adaptés à la culture (p. ex., écoles provinciales et programmes alternatifs).

Éducation de l'enfance en difficulté

- responsabilités éthiques liées au plan d'enseignement individualisé (PEI), au plan de sécurité et au plan de transition de l'apprenant
- programmes, stratégies et services qui appuient l'apprenant ayant une identification dans la réalisation des objectifs individuels décrits dans ses plans
- équipes interdisciplinaires pour appuyer l'apprentissage, la défense des intérêts et les transitions
- stratégies pour opérationnaliser les principes de la différenciation pédagogique en tant que précurseur au déclenchement des processus d'éducation de l'enfance en difficulté
- rôles et responsabilités du personnel de soutien du conseil scolaire et de l'école, des paraprofessionnels et des partenaires communautaires
- processus d'élaboration, de mise à jour et de monitorage du PEI des apprenants qui incluent les voix et les perspectives des apprenants, des familles, des tutrices et tuteurs, et des personnes chargées de la garde des enfants
- stratégies pour comprendre les rapports de spécialistes qui éclairent les décisions relatives au PEI, aux programmes et au placement des apprenants (p. ex., évaluation psychoéducationnelle).

ÉBAUCHE

Recherches en éducation

- recherches et littératures courantes liées aux pratiques professionnelles, aux politiques et aux pédagogies qui se rapportent à l'*Éducation de l'enfance en difficulté, 1re partie*
- recherches portant sur les catégories et les définitions d'anomalies (p. ex., dyslexie, anomalie de comportement, trouble de la communication et déficience intellectuelle légère)
- recherches qui reflètent la nature diversifiée et changeante de la société et leurs incidences sur l'apprentissage et le bienêtre
- fondement théorique pour concevoir, évaluer et mettre en œuvre des programmes et des pratiques en appui à l'apprentissage
- recherches sur l'impact historique des normes sociétales sur l'éducation de l'enfance en difficulté (p. ex., institutionnalisation, programmes communautaires, et inclusion à l'école)
- recherches portant sur les pratiques pédagogiques tenant compte des traumatismes et ressources en matière de santé mentale
- recherches portant sur l'impact des technologies émergentes sur l'enseignement et l'apprentissage dans le domaine de l'éducation de l'enfance en difficulté (p. ex., intelligence artificielle et technologie du regard).

Mise en application des théories d'apprentissage et d'enseignement

- théories et pratiques liées à la pédagogie et l'andragogie à l'appui de l'apprentissage dans un milieu inclusif
- cadres de travail théoriques et principes fondamentaux qui sous-tendent l'*Éducation de l'enfance en difficulté, 1re partie*
- théories sur le développement et le façonnement de l'identité afin d'appuyer le bienêtre, l'efficacité et la responsabilisation de l'apprenant
- théories d'apprentissage pour développer le profil et les identités de l'apprenant
- théories des processus cognitifs spécifiques au développement de l'apprenant (p. ex., habiletés en littératie, mémoire de travail et habiletés de fonctionnement exécutif).

Soutiens pour l'apprenant

- politiques, processus et pratiques pour favoriser le développement cognitif, social, affectif et physique de l'apprenant
- programmes qui tiennent compte des expériences, des identités, des besoins et du bienêtre de l'apprenant
- pratiques qui répondent aux compétences linguistiques de l'apprenant (p. ex., apprenants du français, apprenants multilingues et apprenants non verbaux ou qui utilisent d'autres méthodes de communication)
- pédagogies critiques et pratiques pour monitorer et appuyer le bienêtre et l'efficacité de l'apprenant

ÉBAUCHE

- processus et pratiques permettant de traiter la comorbidité au sein des catégories d'anomalies (p. ex., impact de la santé mentale)
- intégration de processus et de soutiens pour les apprenants ayant des besoins particuliers (p. ex., pensée de design conceptuel, étayage, soutiens sensoriels, processus de réponse à l'intervention et espaces physiques).

Pédagogie et évaluation

- pratiques pédagogiques pour favoriser le développement des compétences linguistiques en français (p. ex., communication orale, interprétation de l'information, expression des idées et interaction avec les autres) ainsi que le développement du bilinguisme additif de l'apprenant
- conception et mise en œuvre de programmes qui s'alignent avec les principes et les processus énoncés dans le curriculum et les politiques de l'Ontario
- processus et pratiques adaptés et axés sur la culture pour offrir des occasions d'apprentissage qui respectent les styles d'apprentissage, les voix et les perspectives de chaque apprenant
- pratiques d'évaluation pour :
    - fournir de la rétroaction aux apprenants et adapter son enseignement (évaluation *au service de* l'apprentissage)
    - renforcer la capacité des apprenants à devenir des apprenants autonomes (évaluation *en tant* qu'apprentissage)
    - porter un jugement professionnel éclairé sur la qualité de l'apprentissage (évaluation *de* l'apprentissage)
- stratégies pour souligner l'importance de l'apprentissage par l'enquête et des compétences transférables
- stratégies pédagogiques fondées sur des données probantes qui répondent aux besoins de chaque apprenant (p. ex., dyslexie, développement de la parole et du langage, douance, et perception sensorielle)
- stratégies visant à développer les habiletés d'apprentissage et les habitudes de travail des apprenants ayant des besoins particuliers
- ressources pédagogiques qui permettent aux apprenants d'accéder au curriculum (p. ex., matériel de lecture en braille, utilisation de systèmes d'amplification du son et outils et applications de communication)
- processus visant à différencier les besoins de l'apprenant du français et ceux de l'éducation de l'enfance en difficulté, y compris les évaluations, les programmes et les soutiens pertinents
- processus et stratégies pour différencier l'évaluation en utilisant une approche axée sur les acquis qui répond aux profils, aux forces et aux besoins des apprenants
- programmes de littératie qui tiennent compte des besoins linguistiques et d'alphabétisation de l'apprenant
- sélection de stratégies et de pratiques fondées sur les données relatives à l'apprenant afin d'aligner l'enseignement sur son profil individuel
- processus et stratégies de dépistage précoce et continu pour orienter les pratiques pédagogiques et les besoins identifiés de chaque apprenant.

ÉBAUCHE

Planification des itinéraires d'études et des transitions

- processus et pratiques qui appuient toutes transitions
- conception du curriculum basée sur les objectifs d'apprentissage et de carrière des apprenants
- programmes et occasions d'apprentissage pour tous les itinéraires d'études
- pratiques pour développer les compétences transférables afin de soutenir l'apprentissage tout au long de la vie
- politiques et programmes fédéraux et provinciaux, et partenariats communautaires pour la planification des itinéraires d'études postsecondaires (p. ex., Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle [SOPDI], organismes d'intégration communautaire et fournisseurs de soins de santé)
- importance de la planification des itinéraires d'études de la maternelle au postsecondaire (p. ex., entrée à l'école, diplôme/certificat d'études secondaires de l'Ontario, cours décloisonnés et programmes de la Majeure Haute Spécialisation)
- considérations de santé et de sécurité adaptées aux besoins de transition de l'apprenant
- processus internes et externes qui soutiennent les transitions (p. ex., réunions inter paliers/cycles et processus d'enquête en quatre étapes)
- inclusion des apprenants, des familles, des tutrices et tuteurs ainsi que des personnes chargées de la garde des enfants dans l'élaboration et la mise à jour des plans de transition des apprenants, y compris les micro et macrotransitions.

Milieu d'apprentissage sécuritaire, équitable et inclusif

- politiques et processus pour créer et soutenir des milieux d'apprentissage inclusifs qui respectent la diversité et qui encouragent la pensée critique (p. ex., emploi d'un langage inclusif et ressources dans différents formats)
- milieux d'apprentissage inclusifs qui facilitent l'apprentissage et favorisent la responsabilisation et les perspectives de l'apprenant
- pratiques pour favoriser des milieux d'apprentissage sains et sécuritaires pour les apprenants, les familles, les personnes chargées de la garde des enfants, les tutrices et tuteurs, les Ainés, et les Gardiennes et Gardiens du savoir
- processus et protocoles permettant d'élaborer pour l'apprenant des plans de sécurité et de soins fondés sur des données
- ressources pour soutenir la mise en œuvre des plans de sécurité et de soins de l'apprenant (p. ex., analyse comportementale appliquée [ACA], formation appliquée en techniques d'intervention face au suicide [FATISF] et formation safeTALK)
- conception de milieux d'apprentissage différenciés pour favoriser l'inclusion (p. ex., outils multisensoriels et espaces d'apaisement)
- incidences de l'identité, des relations et de l'intersectionnalité sur les personnes atteintes d'anomalies
- stratégies visant à favoriser l'intégration des classes spécialisées dans l'ensemble du milieu scolaire.

EBAUCHE

Enseignement et apprentissage basés sur les principes de l'apprentissage électronique

- intégration des technologies de l'information et de la communication pour améliorer l'enseignement et l'apprentissage
- ressources technologiques et de communication pour approfondir les connaissances professionnelles à l'appui de l'apprentissage et de la responsabilisation
- utilisation éthique de la technologie pour protéger la sécurité, la vie privée et le bienêtre de l'apprenant
- intégration des outils technologiques et des ressources numériques dans la planification des programmes pour les apprenants ayant des besoins particuliers
- processus et stratégies d'enseignement et d'apprentissage dans un milieu virtuel permettant aux apprenants ayant des besoins particuliers d'accéder au curriculum (p. ex., possibilités d'apprentissage synchrone et asynchrone).

Pratiques pédagogiques adaptées et axées sur la culture

- approche culturelle de l'enseignement pour engager l'apprenant à contribuer à la vitalité des écoles de langue française et de la communauté francophone à l'échelle locale, provinciale et internationale
- pratiques pédagogiques adaptées et axées sur la culture qui reflètent une compréhension des diverses identités de chaque apprenant
- ressources pédagogiques culturellement inclusives qui appuient l'apprentissage pour favoriser l'engagement et le bienêtre de l'apprenant
- sensibilisation à l'appropriation culturelle et l'appréciation culturelle
- impact de l'insécurité linguistique et de l'appartenance culturelle sur l'enseignement et l'apprentissage
- responsabilité professionnelle liée à la diversité des perceptions, des croyances et des valeurs culturelles dans le domaine de l'éducation de l'enfance en difficulté
- approches adaptées à la culture lors de la communication avec les familles et les personnes chargées de la garde des enfants.

Justice sociale et citoyenneté démocratique

- politiques liées à la citoyenneté démocratique à l'échelle locale, nationale et mondiale
- processus et pratiques qui encouragent la voix et les choix de l'apprenant, respectent la diversité et favorisent la justice sociale
- stratégies visant l'établissement de consensus, la démocratie participative et l'autonomisation à l'échelle de l'école et de la communauté
- aborder les barrières pour faciliter la participation des apprenants ayant des besoins particuliers aux activités scolaires (p. ex., activités parascolaires, excursions et récréations).

ÉBAUCHE

Durabilité environnementale

- responsabilités partagées et partenariats qui favorisent la justice écologique
- intégration des politiques, des pédagogies et des pratiques liées à la durabilité environnementale
- processus et stratégies qui engagent les apprenants ayant des besoins particuliers en tant que citoyens actifs et tournés vers le monde dans le soutien de la durabilité environnementale
- planification de programmes pour offrir des occasions d'apprentissage par l'expérience, en nature et par le jeu aux apprenants ayant des besoins particuliers.

Responsabilité partagée pour l'apprentissage

- processus et pratiques pour favoriser la communication et la collaboration avec les apprenants, les familles, les personnes chargées de la garde des enfants, les tutrices et tuteurs, les Ainés, les Gardiennes et Gardiens du savoir, les agences, et la communauté à l'appui de l'apprentissage
- partenariats avec les familles, les personnes chargées de la garde des enfants, les tutrices et tuteurs, les Ainés, et les Gardiennes et Gardiens du savoir qui valorisent la prise de décision partagée, la confidentialité, la défense des intérêts et le leadeurship
- processus visant à impliquer le personnel dans une approche globale de l'éducation de l'enfance en difficulté au sein de l'école
- stratégies pour nouer et maintenir des relations authentiques entre l'école et les communautés, en mettant l'accent sur la sensibilisation socioculturelle à l'éducation de l'enfance en difficulté.

Communautés d'apprentissage professionnel

- communautés d'apprentissage professionnel qui favorisent la pédagogie critique et l'efficacité collective (p. ex., stratégies qui favorisent les soins personnels et le renforcement des capacités)
- recherche et leadeurship pour faire évoluer sa pratique professionnelle par l'enquête collaborative, le dialogue et l'innovation continus
- stratégies visant à renforcer les capacités collectives en ce qui concerne les principes des pratiques pédagogiques fondées sur des données probantes dans le domaine de l'éducation de l'enfance en difficulté (p. ex., accompagnement et mentorat formels et informels).

Ressources

Les ressources visant à appuyer l'élaboration du cours menant à la QA *Éducation de l'enfance en difficulté, 1re partie*, sont accessibles sur le site web de l'Ordre et le site web du ministère de l'Éducation de l'Ontario.

ÉBAUCHE

Annexe 1

Continuum d'apprentissage dans les cours menant à une QA de l'annexe D

Considérations

- cohérence entre les trois parties des cours de l'annexe D pour :
  - appuyer le développement et la progression des connaissances ainsi que la mise en œuvre et le leadeurship;
  - soutenir les candidats qui suivent les parties du cours auprès de différents fournisseurs.
- l'expérience professionnelle et les besoins d'apprentissage des candidats en lien avec les éléments requis du cours menant à une QA.

Annexe D, 1re partie		Annexe D, 2e partie		Annexe D, spécialiste – Leadeurship
Apprendre et appliquer	→	**Appliquer et étendre**	→	**Diriger et mener des recherches**
Que doivent savoir les candidats sur la matière? Développer ses connaissances du contenu	→	Que doivent savoir de plus les candidats? Approfondir ses connaissances et mettre en place des stratégies	→	Comment les candidats deviennent-ils des leadeurs dans la matière? Développer ses compétences en leadeurship
Contenu dirigé par l'instructeur (expert dans la matière)	→	Contenu dirigé par l'instructeur et les candidats	→	Contenu dirigé par les candidats avec le soutien de l'instructeur
Coconstruction des objectifs d'apprentissage menée par l'instructeur	→	Responsabilité des objectifs d'apprentissage liés à la matière partagée entre les instructeurs et les candidats	→	Objectifs d'apprentissage développés par les candidats afin de transmettre leurs connaissances à autrui
Comprendre la législation et les politiques pertinentes	→	Approfondir ses connaissances de la législation et des politiques pertinentes	→	Analyser la législation et les politiques pertinentes et mesurer les répercussions à l'échelle de l'école et du système

ÉBAUCHE

Appliquer le curriculum et les politiques aux contextes d'enseignement des candidats →	Étendre le curriculum et les politiques pour résoudre les problèmes dans la pratique et la mise en œuvre dans les communautés d'apprentissage professionnel →	Diriger le changement lié à la mise en œuvre du curriculum et des politiques
Comprendre le contexte d'apprentissage de la matière (p. ex., examiner les normes d'exercice, les stratégies pour favoriser l'engagement des parents/tuteurs et de la communauté, et les identités de l'apprenant) →	S'engager dans le contexte d'apprentissage de la matière (p. ex., appliquer les normes d'exercice, les stratégies pour favoriser l'engagement des parents/tuteurs et de la communauté, et les identités de l'apprenant) →	Diriger l'innovation en matière d'enseignement et d'apprentissage dans le contexte d'apprentissage (p. ex., enquêter sur les normes d'exercice, les stratégies pour favoriser l'engagement des parents/tuteurs et de la communauté, et les identités de l'apprenant)
Lire les recherches, théories et cadres de travail liés à la matière →	Étendre la portée des recherches, théories et cadres de travail liés à la matière (p. ex., les candidats établissent des objectifs de recherche axés sur la matière) →	Développer des stratégies de leadeurship pour faire avancer les recherches, les théories et les cadres de travail liés à la matière
Appliquer la recherche liée au contenu de la matière au contexte d'apprentissage des candidats →	Étendre l'application de la recherche liée au contenu de la matière au contexte d'apprentissage des candidats et au-delà (p. ex., école, conseil scolaire, communauté) →	Appliquer des stratégies de leadeurship et la recherche liée au contenu de la matière pour diriger les pratiques pédagogiques

ÉBAUCHE

Continuum d'apprentissage dans les cours menant à une QA de l'annexe D

Texte conforme aux dispositions de la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* :

Annexe D, 1re partie

Il s'agit du premier niveau du continuum à trois niveaux figurant dans les colonnes ci-dessus.

Apprendre et appliquer

- Que doivent savoir les candidats sur la matière? Développer ses connaissances du contenu
- Contenu dirigé par l'instructeur (expert dans la matière)
- Coconstruction des objectifs d'apprentissage menée par l'instructeur
- Comprendre la législation et les politiques pertinentes
- Appliquer le curriculum et les politiques aux contextes d'enseignement des candidats
- Comprendre le contexte d'apprentissage de la matière (p. ex., examiner les normes d'exercice, les stratégies pour favoriser l'engagement des parents/tuteurs et de la communauté, et les identités de l'apprenant)
- Lire les recherches, théories et cadres de travail liés à la matière
- Appliquer la recherche liée au contenu de la matière au contexte d'apprentissage des candidats.

Annexe D, 2e partie

Il s'agit du deuxième niveau du continuum à trois niveaux figurant dans les colonnes ci-dessus.

Appliquer et étendre

- Que doivent savoir de plus les candidats? Approfondir ses connaissances et mettre en place des stratégies
- Contenu dirigé par l'instructeur et les candidats
- Responsabilité des objectifs d'apprentissage liés à la matière partagée entre les instructeurs et les candidats
- Approfondir ses connaissances de la législation et des politiques pertinentes
- Étendre le curriculum et les politiques pour résoudre les problèmes dans la pratique et la mise en œuvre dans les communautés d'apprentissage professionnel
- S'engager dans le contexte d'apprentissage de la matière (p. ex., appliquer les normes d'exercice, les stratégies pour favoriser l'engagement des parents/tuteurs et de la communauté, et les identités de l'apprenant)
- Étendre la portée des recherches, théories et cadres de travail liés à la matière (p. ex., les candidats établissent des objectifs de recherche axés sur la matière)
- Étendre l'application de la recherche liée au contenu de la matière au contexte d'apprentissage des candidats et au-delà (p. ex., école, conseil scolaire, communauté).

ÉBAUCHE

Annexe D, spécialiste – Leadeurship

Il s'agit du troisième niveau du continuum à trois niveaux figurant dans les colonnes ci-dessus.

Diriger et mener des recherches

- Comment les candidats deviennent-ils des leadeurs dans la matière? Développer ses compétences en leadeurship
- Contenu dirigé par les candidats avec le soutien de l'instructeur
- Objectifs d'apprentissage développés par les candidats afin de transmettre leurs connaissances à autrui
- Analyser la législation et les politiques pertinentes et mesurer les répercussions à l'échelle de l'école et du système
- Diriger le changement lié à la mise en œuvre du curriculum et des politiques
- Diriger l'innovation en matière d'enseignement et d'apprentissage dans le contexte d'apprentissage (p. ex., enquêter sur les normes d'exercice, les stratégies pour favoriser l'engagement des parents/tuteurs et de la communauté, et les identités de l'apprenant)
- Développer des stratégies de leadeurship pour faire avancer les recherches, les théories et les cadres de travail liés à la matière
- Appliquer des stratégies de leadeurship et la recherche liée au contenu de la matière pour diriger les pratiques pédagogiques.

ÉBAUCHE

Pour en savoir davantage :
Ordre des enseignantes et
des enseignants de l'Ontario
101, rue Bloor Ouest
Toronto ON M5S 0A1

Téléphone : 437.880.3000
Sans frais (Canada et États-Unis) :
1.833.966.5588
Courriel : info@oeeo.ca
oeeo.ca

Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

L'organisme de règlementation de l'enseignement en Ontario

oct-oeeo.ca/fbfr

oct-oeeo.ca/ytfr

oct-oeeo.ca/twfr

oct-oeeo.ca/lifr